



N° 2225

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2005.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une commission d'enquête
sur les **rapatriés d'Indochine**
afin de **déterminer leur nombre**
et estimer le coût d'une **mesure de réparation,***

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. YVES SIMON

Député.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.